

On s'abonne à
LYON, place Saint-
Jean, N.º 3; et chez
tous les Libraires et
Directeurs des Postes.

Le Récurseur,

9 Avril 1822.

Le prix de l'abon-
nement est de 16 fr.
pour trois mois, 31 fr.
pour six mois, et
60 fr. pour l'année.

Journal de Lyon & du Midi.



INTÉRIEUR.

PARIS, 6 avril 1822.

Le Roi, après avoir entendu la messe dans ses appartemens, a reçu son auguste frère.

S. M. n'est pas sorti.

Les enfans de France ont fait leur promenade à Bagatelle.

S. A. R. MADAME est sortie en voiture.

— On a saisi ce matin un dépôt d'armes consistant en vingt-sept caisses qui contenaient cinq cents fusils, une grande quantité de baïonnettes, trois cents pistolets et cent sabres d'infanterie.

(Moniteur.)

— L'académie royale des sciences tiendra sa séance publique annuelle lundi prochain, 8 avril, à trois heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 6 avril.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. le président procède par le tirage au sort, au renouvellement des bureaux.

A deux heures moins un quart, M. de Limairac rapporteur de la commission des pétitions a la parole. Parmi les pétitions dont il entretient la chambre, on remarque celle-ci.

Les sieurs de Crussy, à Lyon, et Silvestre Vincent, à Merucy (Lozère), demandent une loi qui accorde des indemnités aux émigrés. Ordre du jour.

Le sieur Maurey, électeur, demande une loi qui oblige les députés à se rendre à leur poste au plus tard quinze jours après l'ouverture de la session. Ordre du jour.

Le sieur Dellon, homme de lettres, à Paris, demande que l'on fasse fermer toutes les loges de francs-maçons.

Ordre du jour.

Le sieur Dumbarthal, ancien militaire, demande à accumuler une pension de retraite avec celle qui lui a été accordée en indemnité de ses biens vendus, comme émigré, quoiqu'il fut alors sous les drapeaux.

Après avoir pris des renseignemens, la commission propose le renvoi au ministre des finances. Adopté.

Le sieur Trocaz, à Paris, propose des moyens pour faire commencer les jouissances des 5 pour 100 consolidés au 1.º janvier et au 1.º juillet de chaque année. Ordre du jour.

390. Le sieur Chenest, à Paris, propose de vendre au gouvernement la recette d'un procédé, dont il est l'inventeur, pour préserver les blés du Charançon. Ordre du jour.

391. Le sieur Sarrazin, du département de la Somme, présente divers projets relatifs à la dette publique et au système électoral. Ordre du jour.

392. Le sieur Félix Meroier, à Rougemont (Doubs), demande que les curés et succursalistes puissent être nommés maires et adjoints de leurs communes. Ordre du jour.

393. Le sieur Loir, chapelier, à Paris, demande une loi qui autorise les tribunaux à prononcer sur les arrêts arbitraires des conseils de discipline de la garde nationale. Ordre du jour.

394. Le sieur Lefebvre, à Sainte-Pélagie, demande que l'on augmente la somme allouée aux alimens des détenus pour dettes. Renvoyé au ministère de la justice.

395. Le sieur Leclerc, à Gélacourt (Meurthe), demande que le roi puisse accorder des dispenses pour les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs. Ordre du jour.

M. Castelbajac a la parole pour faire un rapport sur la pétition du sieur Vaujais, ancien militaire, condamné aux travaux forcés à perpétuité, qui demande la révision de son procès.

Le pétitionnaire traduit avec trois autres personnes devant les tribunaux, comme prévenu de meurtre, fut condamné; depuis, un de ses coaccusés, également condamné, a déclaré son innocence sur son lit de mort.

Plusieurs témoins ont varié dans leurs dépositions; mais, d'un autre côté, le sieur Vaujais avoue que les personnes qu'il désigne comme coupables ont été deux fois mises en instruction préparatoire, et deux fois renvoyées de l'accusation. La commission ne peut que proposer l'ordre du jour.

M. Benjamin Constant monte à la tribune et propose le renvoi au ministre de la justice. Il fait remarquer qu'il y a

dans cette affaire des circonstances très-remarquables, que tout le pays où elle a eu lieu est persuadé de l'innocence du pétitionnaire, et il croit que sans rien présumer et uniquement pour engager le ministre de la justice à se faire représenter cette affaire, on peut substituer sans inconvénient le renvoi au ministre de la justice à l'ordre du jour proposé par la commission.

M. Pardessus appuie l'ordre du jour.

Il est mis aux voix et adopté.

L'ordre du jour est la suite de la délibération sur les articles du projet de loi des finances pour l'exercice 1822.

Chapitre 7. — chambre des députés, 800,000 fr.

La chambre renvoie la discussion de ce chapitre après le rapport de la commission, qui aura lieu la semaine prochaine.

Chapitre 8. — Légion-d'honneur, 3,400,000 fr.

Ce chapitre est mis aux voix et adopté.

Chapitre 9. — Cour des comptes, 1,256,3000 fr.

M. Casimir Perrier et M. Chauvelin demandent que tous les membres de la chambre puissent obtenir sans difficulté auprès des membres de la cour des comptes, les renseignemens dont ils ont besoin pour la discussion du budget.

M. de Martignac répond que la chambre en masse peut demander tous les renseignemens dont elle a besoin, il se plaint que l'on élève cette discussion à propos de la cour des comptes.

Le côté droit demande la clôture à grands cris.

M. Benjamin Constant monte à la tribune, le côté droit renouvelle ses cris.

M. Benjamin Constant: Après avoir entendu les assertions les plus destructives de tous les droits de la chambre, et les plus propres à faire croire à la France que la vérification des comptes est une réception, et que la majorité n'a aucun moyen de porter la lumière dans les discussions (murmures à droite), il me semble, dit l'orateur, que pour l'honneur de la majorité, elle-même ne peut pas voter la clôture; je demande donc qu'on me permette de répondre au préopinant. (Non! non! à droite.)

La réponse est facile; elle sera courte; et j'attends de votre justice que vous voudrez bien l'écouter. (Non! non! la clôture!)

M. le président: Persiste-t-on à demander la clôture?

Oui! oui! à droite.)

La clôture est mise aux voix; elle est rejetée à une forte majorité.

M. Benjamin Constant réfute ce qu'a dit M. de Martignac, que la chambre entière avait le droit de prendre toutes les communications auprès des bureaux, et il demande comment cela peut être, si on refuse ces communications à tous les membres individuellement; il est clair cependant que la chambre ne peut pas les aller demander en masse; c'est donc établir d'une manière évidente le despotisme des commissions.

On se plaint que l'on élève cette discussion à propos de la cour des comptes, mais on ne pouvait l'élever plus à propos puisque, si la cour des comptes refuse les pièces que les députés lui demandent, elle est inutile. (Murmures à droite.)

M. Benjamin Constant appuie en conséquence la demande de MM. Casimir Perrier et Chauvelin, et il déclare qu'il ne croit pas qu'il y ait dans la chambre un seul député qui ait assez peu de pudeur, pour demander qu'on lui interdise la connaissance des pièces sur lesquelles il est appelé à prononcer.

M. le ministre des finances répond que ce n'est pas auprès de la cour des comptes que la chambre doit prendre des renseignemens. (La clôture!)

M. Casimir Perrier veut en vain répondre à M. le ministre. Le côté droit demande de nouveau la clôture, elle est adoptée.

Le chapitre est adopté.

Chapitre 10.

Administration des monnaies, 599,800 fr.

MM. de Chauvelin et de Paymaurin ont tous deux proposé un amendement. (On rit.)

M. Chauvelin a la parole : Contre son usage l'honorable membre lit un discours écrit ; l'administration des monnaies lui paraît aussi coûteuse que mal entendue ; il demande que l'on prenne des mesures pour qu'à l'avenir on apporte des améliorations indispensables dans l'administration et le personnel des monnaies.

L'honorable membre entre dans des détails bien étendus sur les vices et les abus de cette administration, qu'il signale à l'attention de la chambre, et il termine en proposant sur le chapitre II, intitulé : *Construction de l'hôtel des monnaies de Nantes*, et pour lequel il est demandé une allocation d'une somme de 50,000 fr., soit annulé, et par conséquent cette dépense retranchée.

M. le ministre des finances répond à M. de Chauvelin, il déclare qu'une refonte générale des anciennes monnaies est indispensable, surtout dans ce moment où, par effet des circonstances, un grand nombre de monnaies françaises se trouvent en émission dans les pays étrangers, et que la fabrication qui s'en fait est bien plus considérable qu'elle ne le serait, si elles étaient bornées à un usage intérieur.

M. de Chauvelin remonte à la tribune, et dit que son amendement n'empêche ni la refonte des monnaies, ni même la refonte du ministère. (Aux voix ! aux voix ! on rit.) En conséquence il ne croit pas que la majorité se refuse à l'adopter.

M. de Puymaurin qui a demandé la parole, monte à la tribune ; mais il est forcé d'en descendre, pour céder la parole à M. le ministre des finances qui la demande également.

LYON.

Des nouvelles récentes confirment ce que nous avons annoncé dans un de nos derniers numéros, touchant l'occupation de la forteresse d'Elzenour par une garnison anglaise. Ce fait ne laisserait aucun doute sur le bruit qui a couru d'une alliance entre l'Angleterre et le Danemark et sur l'objet de cette alliance. Le résultat qui s'en suivrait serait d'emprisonner la marine russe de la Baltique, de lui fermer le passage du Sund, et de l'empêcher d'agir par mer contre les Turcs. Ainsi les flottes britanniques, maîtresses sans partage de la Méditerranée, pourraient foudroyer à loisir la Morée et les îles grecques de l'Archipel. Les vues hostiles de l'Angleterre à l'égard de la Grèce sont manifestes, et de jour en jour sa protection deviendra plus oppressive pour les Sept-Îles.

D'un autre côté, on annonce que la cour de Suède ne voit pas sans défiance cette coalition du Danemark et de l'Angleterre. On dit que de concert avec la Russie, elle a adressé des réclamations au gouvernement anglais.

NOUVELLES DIVERSES.

On écrit de Toulouse :

La tranquillité publique est entièrement rétablie. Aucun rassemblement, aucune provocation n'a troublé l'ordre depuis dimanche dernier. Un grand nombre de jeunes gens ont profité des vacances de Pâques pour aller passer quelques jours au sein de leurs familles. Nous avons cru devoir donner ces détails pour calmer les alarmes que les bruits les plus étranges avaient pu répandre dans les départements voisins.

— Le régiment suisse de Wimphen qui tenait garnison à Barcelone, a été licencié du service d'Espagne par M. le baron de Fournas, maréchal-de-camp, conformément aux principes consacrés par la constitution de ce royaume, qui excluent les étrangers du service militaire.

— Le courrier de Catalogne a donné hier la nouvelle qu'un rassemblement de trois ou quatre cents *éditieux* s'était formé, au commencement de la semaine, dans la plaine de Gironne. Après avoir parcouru quelques villages dans lesquels ils ont détruit la pierre de la constitution, aux cris de *Vive le Roi ! vive la religion ! à bas la constitution !* les individus qui le composaient se sont dispersés à l'aspect des milices qui marchaient contre eux. Aucun pillage, aucun acte de violence. dit-on, n'a été commis, ni sur les habitants, ni sur les propriétés. (*Journal de Perpignan* du 30 mars.)

— M. le colonel Alix ayant écrit à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Nantes, pour se plaindre de son arrestation comme d'un acte illégal de l'autorité administrative, en a reçu, le 25 mars, la réponse suivante :

« Le procureur du roi a fait connaître à M. Alix, que M. le préfet étant, d'après la loi, officier de police judiciaire, l'arrestation qu'il a ordonnée de sa personne est très-régulière dans la forme.

« Quant au fond, le meilleur moyen de détruire les soupçons très-graves qui pèsent sur M. Alix, eût été et serait encore de répondre aux interpellations de M. le juge d'instruction, seul compétent pour recevoir les déclarations des prévenus, et de lui donner des explications sur le bulletin du général Berton, sur les cartes et adresses trouvées dans son portefeuille et son agenda, et sur ses relations avec les révolutionnaires des différentes villes qu'il a parcourues, y compris même Paris, inscrits sur cet agenda.

« Enfin, les ordres donnés au concierge de la maison d'arrêt

sont d'interdire toute communication entre M. Alix et les prévenus des complots découverts à Nantes et à La Rochelle, et l'entrée de la salle dite civile, qui a des vues sur la place publique de Rouffai.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE.

Suite de l'article inséré dans le *Précurseur* du 28 mars.

REMARQUES sur un écrit intitulé : *De la situation présente de l'Europe*, rapport fait au prince *** , par le baron de X. (éditeur Kollmannner.)

Pour juger, sous son véritable point de vue, cet écrit distingué parmi les autres de ce genre, par une tendance hardie, par un ton tranchant et par une brièveté singulièrement significative, écrit fait, en un mot, pour produire un effet remarquable, il convient, avant tout de se pénétrer du sens et de la direction par lesquels il dévie plus ou moins des autres productions que l'esprit révolutionnaire a enfantées, depuis peu, en Allemagne (1).

A cet effet, nous faisons les remarques préliminaires qui suivent : 1.° L'auteur, quoique zélé ardent de l'esprit du temps et de toutes ses tendances et innovations, renonce au système représentatif. Il en parle même avec un certain dédain. Il dit : « La constitution représentative, dont les orateurs font » un objet de spéculation financière, est déjà regardée par les » peuples comme une charge inutile (p. 12.). Les peuples ont » cessé d'y voir un remède universel contre tous les maux politiques (p. 29.). Il est désormais reconnu que cette précieuse institution ne sert uniquement qu'à alimenter l'esprit de parti ; » qu'elle peut bien affaiblir et paralyser l'action d'un bon gouvernement, mais non améliorer un mauvais ; qu'elle amène enfin » une lutte sans résultat (p. 30.).

« Personne ne rêve plus que ce château imaginaire des » libéraux puisse être une demeure digne du siècle, encore » moins un fort inexpugnable, (p. 5.) ».

Quelle que soit l'intention cachée derrière ces singuliers aveux, ceux-ci n'en sont pas moins une preuve remarquable de la facilité avec laquelle les novateurs du jour laissent tomber, quand cela leur paraît utile, un système qui paraissait jusqu'à ce jour, faire toute la force du parti.

2.° Il ne veut pas d'avantage entendre parler de ce qu'il appelle le système de stabilité, (la légitimité.) « Tel est dit-il, » p. 32 ; le caractère distinctif du temps présent, que les » deux doctrines qui se sont toujours fait une guerre à mort, » sont abandonnées en même temps par l'opinion. Le sol de la » politique est à la fois purgé de l'herbe parasite des révolutions et de la plante vénéneuse de l'obscurantisme. Les deux » partis ne trouvent d'adhérents que parmi ceux qui se laissent » influencer par quelques génies subordonnés. »

Comme ainsi l'auteur renverse de son autorité, les deux théories qui depuis quelque temps se disputent l'empire, il paraît naturel d'en admettre une troisième. En effet, « les » hommes, dit-il, ont compris que le point d'arrêt du siècle » n'est pas encore atteint, qu'il faut trouver un nouveau système qui puisse mettre en harmonie la paix, la religion » de la sainte alliance, et les droits de la civilisation. » (p. 28.)

Si on veut ensuite connaître le véritable sens de ce texte obscur, on apprend d'abord que celui-ci n'indique que « les » besoins des peuples agricoles et commerçants, l'agrandissement de la fortune publique par la culture des arts et » des sciences, l'élan propre et indépendant de l'industrie » de la culture de l'esprit, de l'anoblissement des relations » sociales, etc. » (p. 31.)

Mais comme ce but peut être atteint sous toutes les formes de gouvernement, ces assertions ne sont ici que des lieux communs ; il reste toujours à savoir qu'elle sera la caractéristique distinctif de ce nouveau système, où et comment on parviendra à l'établir. L'auteur répond à cette question : que tout » est préparé pour l'acceptation de la loi de la nature qui » n'accorde la domination qu'à la sagesse, qui appelle le génie supérieur pour la régénération de la société. Le monde » dit-il, est prêt à élever celui qui connaissant ses besoins, » aura le courage de le délivrer de l'oppression des mauvais génies. » (p. 33.)

Cette déclaration obscure et ampoulée, semble réclamer un état de choses, où un régent, distingué par des qualités supérieures, appelé à la domination par la force des choses, et fort d'un pouvoir illimité et non partagé, pourra accomplir tous les vœux d'un siècle éclairé, en d'autres termes, satisfaire ceux d'un parti, qui veut faire envisager la réalisation de ses

(1) Les citations de l'écrit sont enfermées entre des guillemets ; le reste du texte forme les commentaires du ministre auteur de la circulaire. Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur l'intérêt qu'offrent les deux textes : le lecteur les jugera assez. Du reste, nos lecteurs nous passeront le style un peu dur de cette traduction, qui a nécessairement dû être littérale, pour ne rien faire perdre de la force de l'original, que nous ne craignons pas de regarder comme un document authentique et important, qu'il ne soient les démentis que la politique pourra désormais se plaire à lui donner.

prétentions comme le souverain bien, et ses opinions comme l'expression de l'éternelle vérité.

La route tracée à ce *dominateur de choix*, n'impliquera pas le renversement de toutes les relations sociales (le radicalisme), et quoique tout le système tende à un despotisme personnel absolu et nivelateur, ce qui est pour ainsi dire attesté par chaque ligne de cet écrit, l'auteur prend encore la peine de se défendre d'une pareille supposition. Selon lui (p. 33), « on ne veut point de conquête, point de lésion des droits existans. » Il ne déclare positivement la guerre à aucune institution en vigueur, quelque soit le mépris qu'il paraisse vouer à toutes. Celle de la noblesse même trouve grâce auprès de lui. « La haine de la noblesse, dit-il, comme la morgue de la naissance doivent être sujettes à censure, si on veut légitimer une surveillance de la culture de l'esprit. »

En général l'auteur s'inquiète peu de la forme des gouvernements; il ne veut qu'on s'en occupe que lorsqu'on aura assuré l'indépendance au dehors.

Ce qui paraît peut-être plus remarquable encore, c'est que l'auteur se prononce positivement en faveur du maintien de la *confédération germanique*. Le fameux manuscrit dit de l'Allemagne méridionale, dont la proche parenté avec celui-ci, n'échappera pas à l'œil des connaisseurs, s'exprimait d'une manière bien différente sur cet objet important.

Mais ici l'auteur anonyme loue avec emphase la constitution fédérale; il la regarde comme *nécessaire*, si on ne veut pas que l'Allemagne redevienne comme jadis l'arène des querelles étrangères; il la regarde comme un *élément de force*, pourvu qu'on veuille en comprendre le génie; « les gouvernements allemands n'ont qu'à VOULOIR, et nous serons », dit-il, sous l'égide de cette fédération, le meilleur, le plus civilisé et le plus énergique de tous les peuples. » (Pag. 35.)

A la lecture de ces passages on croirait sans doute que la ligue germanique ne saurait trouver un défenseur plus ardent, mais bientôt on aperçoit le serpent dangereux qui sommeille sous des roses.

8.^o C'est en suivant l'auteur dans ses opinions sur la révolte des Grecs qu'on devine plus facilement son but. Il voit d'abord dans cette révolte une catastrophe qui appartient à l'histoire de tous les peuples, « une catastrophe qui, reveillant l'Europe de ses rêves de stabilité et de libéralisme, doit la modeler pour une grande régénération. » C'est en suivant ce texte que l'auteur semble un instant descendre des hauteurs d'où il planait sur tous les partis, sur toutes les opinions, pour accorder sa lyre avec les chants apologétiques que les amis passionnés des Grecs font déjà retentir de toutes parts; il renchérit sur leurs déclamations *insensées*.

Mais en rapprochant cette tirade de l'ensemble de l'écrit, on voit comme, nous le prouverons tout à l'heure, que l'enthousiasme de l'auteur pour la cause des Grecs n'est qu'un jeu faux qui sert de masque à un but bien opposé. En attendant, nous remarquerons que le caractère de cet écrit, quoique *révolutionnaire* dans son essence, n'est pas précisément *démagogique*; la suite de cette analyse démontrera que poursuivant un but purement politique, ce manifeste s'adresse moins aux peuples, qu'aux princes, surtout à une classe d'entre ceux-ci, qui est clairement désigné, et plus particulièrement à un seul prince, que le réformateur paraît vouloir favoriser de préférence.

L'Allemagne est le théâtre où le héros et les moteurs de cette entreprise doivent trouver leur cercle d'activité; l'auteur ne s'occupe que de l'Allemagne qu'il regarde comme la terre classique, où ses projets de réforme prospéreront infailliblement. « C'est là, selon lui, que l'Autriche a gagné une influence incalculable dans ses effets, depuis qu'elle a subjugué l'Italie; et nous pouvons », ajoute-t-il avec une malicieuse ironie, « nous pouvons nous estimer heureux qu'elle n'ait pas encore terminé l'édifice de sa toute-puissance par un système populaire, conforme aux idées nouvelles...—Mais l'heure approche, et l'insurrection de la Grèce nous en donne une ample garantie; l'heure approche où l'Autriche perdra une grande partie de sa prépondérance; cette période ne doit pas passer, sans qu'on en profite. C'est dès aujourd'hui que ceux que l'Autriche opprime, doivent et peuvent s'élever à la hauteur qu'indiquent leur dignité et le sentiment de leurs forces. »

Et c'est là le véritable thème de l'auteur, c'est la clef de ce texte énigmatique qu'il semble prendre à tâche de rendre encore plus obscur en présentant sous un faux jour la politique du cabinet autrichien, à laquelle il paye le tribut d'une feinte admiration. C'est de ce point de vue qu'il faut considérer l'ensemble de cet ouvrage pour le bien juger, pour expliquer l'opposition de principes qu'on y remarque.

D'après le calcul que l'auteur établit assez adroitement pour le faire servir à son but, il n'existerait aujourd'hui que trois puissances qui comptent dans la balance politique de l'Europe, savoir la Russie, l'Autriche et l'Angleterre.

Les autres sont enchaînées dans le cercle d'enchantement, que la politique de ces trois puissances a tracé autour d'elle.

Il dit (l'auteur) : « La France a pour le moment perdu toute influence politique; ses ennemis furent assez rusés pour lui léguer comme occupation unique et surabondante, la lutte avec ses propres libéraux. La Prusse qui n'a pas eu le courage de ce mettre à la tête des peuples en adoptant les lois de la nouvelle civilisation, s'est livré à la discrétion de l'Autriche. »

« Les autres états d'Allemagne n'ont point de volonté ou point de force; toute l'Allemagne (nous ne parlerons pas même de l'Italie), toute l'Allemagne est devenue Autrichienne, ou par opinion, ou par amitié, ou par crainte. » (Pag. 18.)

« Le système actuel n'a accordé des avantages notables à aucune autre puissance. L'Autriche n'en a que mieux profité. Sous l'égide de la Sainte-Alliance et par une adroite interprétation de ses principes, cette cour s'est assuré la direction de l'esprit du tems, ou, pour mieux dire, son anéantissement.

« C'est avec ce traité monstrueux qui fut conclu à Carlsbad que cette cour règne souverainement en Italie et en Allemagne, en se déclarant protecteur d'office de tous les états dont l'intégrité serait menacée. »

Les insinuations de l'auteur contre le cabinet de Vienne, dont il vante sans cesse la profonde politique, au détriment de sa loyauté, sont tellement perfides, que selon lui c'est ce cabinet qui a gratuitement imaginé les dangers de l'Europe pour trouver une occasion d'étendre sa domination ou son influence.

« C'est ainsi, dit l'auteur (p. 24), que l'Autriche a su développer et appliquer les principes de la légitimité dans un sens à se donner toute la prépondérance politique, sans laisser à la Russie ou à l'Angleterre quelque compensation. »

Il serait inutile de vouloir relever les motifs qui ont pu porter l'auteur patriote à prôner les droits des monarchies étrangères; mais on ne laissera pas de remarquer ici qu'il se prononce fortement contre deux choses qu'il déteste également, savoir : le principe de la légitimité, et la prépondérance de l'Autriche.

Il espère sous peu voir délivrer le monde de ces deux fléaux, par l'effet de la révolution grecque, qui, dit-il, « remettra en mouvement la roue du tems qui semblait arrêtée; comme un orage dissipant les chaleurs qui accablaient l'Europe, rappela le monde civilisé à lui-même.... »

« Cette glorieuse catastrophe dont l'observateur autrichien seul, pouvait calomnier le caractère (p. 26), a ébranlé dans ses bases le système politique. »

« On a enfin reconnu que ce système, qu'on a faussement regardé comme un système de garantie générale, n'est qu'un artifice autrichien; et que nommément la Russie doit cesser de l'avouer; » (p. 27.)

Selon l'auteur, « Une scission entre les deux cours est désormais inévitable; elle existe même de fait, quelques soient les apparences d'harmonie.... » (p. 28.) »

C'est là le véritable texte auquel les autres sophismes de l'auteur ne servaient que d'introduction; c'est à ce but aussi qu'il se rapporte son feint enthousiasme pour les Grecs. On ne pouvait représenter sous un jour assez effrayant le poids que cette sanglante révolte devait avoir, pour entraîner la chute et la dissolution de la ligue européenne; on devait s'en prévaloir à l'infini pour prédire l'isolement et l'affaiblissement de l'Autriche, et donner du courage à ceux qui, dans ce changement essentiel de tous les rapports, devaient être appelés à jouer le rôle le plus dangereux et le plus hasardeux. C'est à la suite d'une semblable préface que l'auteur entre réellement en matière, qu'il s'explique franchement.

La fin à un prochain numéro.

EXTÉRIEUR

ANGLETERRE.

Nous recevons à l'instant, par voie extraordinaire, les journaux de Londres, du 5 avril; en voici l'extrait :

Fonds publics. — 3 pour 100 consol., 79 3/8; 5 pour 100, 105.

Il y a eu à la bourse de ce matin une baisse de 1/2 pour 100; elle a été produite par les bruits de guerre entre la Russie et la Porte.

— La commission a fait livrer son rapport à la chambre des communes sur l'état de souffrance où se trouve l'agriculture, d'une extrémité du royaume à l'autre. L'avis de cette commission est que le temps seul peut venir au secours des cultivateurs, en rétablissant l'équilibre entre leurs revenus et leurs charges.

— Il s'est tenu hier un conseil général du cabinet au ministère des affaires étrangères. Le duc de Wellington y avait été particulièrement invité. Ce conseil a duré près de trois heures.

L'opinion flotte incertaine sur l'état réel des choses entre les cours de Pétersbourg et de Constantinople. Mais cet état d'anxiété ne peut pas durer : trop de personnes sont intéressées à savoir le vrai.

DANEMARCK.

COPENHAGUE, 18 mars.

Les cabinets de St.-Petersbourg et de Stockholm paraissent voir d'un mauvais œil l'alliance projetée entre notre cour et le cabinet de St.-James. L'abolition du droit de passage du Sund en faveur des bâtimens anglais qui en serait la suite, est une des principales causes du mécontentement des cours du Nord.

AUTRICHE.

VIENNE, 27 mars.

(Lettre particulière.)

« Nous savons, de bonne source, que la note du Reiss-effendi, relative au rejet de l'Ultimatum russe, a été renvoyée au comte de Lutzw, notre internonce à Constantinople, avec ordre de la retourner au divan, et de déclarer, au nom de notre cour, que non-seulement elle entend rompre toute négociation ultérieure au sujet des différends qui existent entre la Porte et la Russie, mais que le langage offensant pour notre souverain, dont la porte a usé dans la note en question, dispense S. M. I. de toute garantie de paix, et qu'elle retire définitivement ses offices de médiation. »

» On prétend que la meilleure intelligence continue de régner entre notre cabinet et celui de St.-Petersbourg, et qu'il est même question d'un traité dont M. de Tatitschef serait le principal négociateur. »

» Notre cours n'a pas éprouvé de nouvelle baisse. Les métalliques sont cotés aujourd'hui 27, à 74 1/8. »

RUSSIE.

ST. PETERSBOURG, 16 mars.

L'activité qu'on remarque depuis quelque tems dans le département des affaires étrangères, a passé aussi à celui de la guerre.

Presque tous les jours, des courriers sont expédiés pour le quartier-général de l'armée du Sud, où un grand nombre d'officiers supérieurs du génie se rendent également.

On parle d'une promotion prochaine dans l'armée, et le bruit que S. M. I. partira incessamment pour aller visiter les frontières du Sud, gagne tous les jours plus de consistance.

Le gouvernement a fait faire des achats de blé fort considérables en Pologne.

ODESSA, 12 mars.

Nous avons des nouvelles de Constantinople en date du 7 mars, qui sont très-importantes. La catastrophe d'Aly-bacha a réveillé le fanatisme des Musulmans. Les massacres et le pillage sont de nouveau à l'ordre du jour. Le reiss-effendi qui, dans la conférence du 16 février avec lord Strangford, tenait encore un langage assez modéré, vient de notifier à ce ministre et à l'internonce d'Autriche le rejet de l'Ultimatum de notre cour. Nous savons de bonne source que, dans cette note, le divan accuse l'Autriche de partialité en faveur de la Russie, et déclare que ce n'est que par modération qu'on n'a pas déjà exigé la restitution des places fortes, cédées à la Russie par le dernier traité de paix.

Nous entrevoyons ici que la coupe est pleine, et que l'heure de venger les crimes des barbares ottomans approche. On voit aujourd'hui que les diplomates de l'Europe avaient mal jugé ces nations et son gouvernement. Nous n'entendons pas examiner à quoi peuvent avoir servi ces six mois de temporisation; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer avec peine qu'en attendant les explications d'un ennemi perfide, des torrents de sang ont été versés, et que la position de ce même ennemi est devenu bien plus favorable sous le rapport des moyens de défense.

On dit que la première nouvelle du rejet de l'ultimatum est arrivée ici le 5 de ce mois, et qu'on a sur le champ expédié ces dépêches à St.-Petersbourg.

ESPAGNE.

LORCA, le 21 mars.

Le 19, un grand nombre d'honnêtes citoyens ont couru la ville en chantant des hymnes patriotiques, qui faisaient allusion à l'anniversaire de la constitution. Arrivés à la promenade, ils rencontrèrent un groupe d'hommes qui chantaient le *Tragala*, et voulurent insulter les premiers aux cris de *Vivent les bonnets rouges ! Meure le nouveau ministère !* Mais ils furent vivement attaqués et maltraités à coups de bâtons par les modérés; peut-être auraient-ils succombés sans le secours de l'autorité qui vint rétablir le calme. L'Impartial s'écrit sévèrement contre ces fauteurs d'anarchie, et provoque contre eux la rigueur des lois.

VALENCE, 25 mars.

Notre situation devient de plus en plus critique, et nous devons craindre que si le chef politique et le comte d'Almodovar se désistent de l'énergie et de la fermeté qu'ils ont déployées jusqu'ici, nous tomberons dans l'anarchie la plus complète, car l'exaltation s'accroît de jour en jour. Le 21 au soir un attroupement d'étudiants armés s'est présenté devant un corps de garde de canonniers, a insulté les soldats et menacé

de les désarmer : Plusieurs autres individus du même corps furent aussi attaqués près de l'université, sans que les mutins voulussent obéir à la voix de l'alcade du quartier le plus rapproché qui s'est présenté avec quelques soldats du régiment de Zamora pour rétablir le calme. Les étudiants les chargèrent à coup de pierre et de pistolet, et les forcèrent à se retirer. Une force plus considérable fut envoyée pour venger l'outrage fait à l'autorité, le chef politique se présenta même sur les lieux du rassemblement; alors les étudiants se renfermèrent dans l'université et promirent de rester tranquilles. Mais aussitôt que ce magistrat eut fait retirer la troupe en donnant l'assurance au comte d'Almodovar qu'il était venu s'instruire de ce qui s'était passé, que le calme était rétabli, les étudiants sortirent en foule et chargèrent à coups de pierre ces deux fonctionnaires aux cris de *abas les traitres ! vive la constitution ! vive Riégo !* Le comte d'Almodovar fit battre aussitôt la générale et dans un clin d'œil tous les étudiants rentrèrent chez eux.

Le lendemain, la municipalité destitua de son emploi l'alcade du quartier qui avait voulu prendre part au rétablissement de la tranquillité. Les contestations entre le chef politique et l'autorité municipale et leurs plaintes réciproques sont très-suivies. Cette dernière a déclaré au chef politique qu'on résistera toujours même par la force, aux violences qui seront commises contre les habitants de cette capitale.

Le chef politique entre plusieurs autres bans en a publié un ce jour dernier pour exhorter les habitants de Valence à s'abstenir de crier *vive Riégo*, du moins jusqu'à ce que les rixes particulières puissent disparaître. En réponse à ce ban, on a répandu avec profusion un écrit très-virulent, intitulé *le cri de la Raison ; réponse à la proclamation du chef politique*.

Un nouveau journal vient de paraître ici sous le titre de *Descamisado*, c'est un second *Zurriago*.

PAMPELUNE, le 50 mars.

Nous venons de recevoir la nouvelle du décret des cortès pour le désarmement de la milice nationale, qui a rempli d'indignation tous les esprits. Cependant, rien n'annonce que la tranquillité soit troublée de nouveau. Le général Lopez Banos est toujours ici, et a défendu expressément à sa troupe d'insulter d'une manière directe ou indirecte les citoyens de cette ville.

MADRID, le 28 mars 1822.

Hier soir nous avons eu une fausse alerte : un peloton de cavalerie passa par la Puerte del Sol au galop : on crut d'abord que la tranquillité était troublée sur quelques points de la capitale; mais on fut bientôt convaincu que ce n'était que l'imprudence de ces cavaliers. Le papier monnaie a éprouvé une hausse assez sensible; ce qui a pu y contribuer, c'est le nouveau plan de crédit public présenté aux cortès dans la séance d'aujourd'hui. Les habitués de *Lorenzini* et de la *Fontana* sont plus animés depuis la réunion des nouvelles cortès. La faction des *descamisados* s'accroît tous les jours, d'autant plus qu'elle s'adapte en quelque manière au caractère national; il y a même des individus qui s'honorent d'avoir ce titre. Le discours prononcé par M. Arguëlle en a imposé à l'assemblée nationale; cet orateur éloquent a dit de grandes vérités, mais avec tant d'adresse et de force que les exaltés Adam et Canga ont seuls osé répondre. On espère que les plans de ces messieurs trouveront l'opposition désirée dans le congrès. Les *descamisados* ne cessent point leurs attaques contre le nouveau ministère, et surtout contre Martinez de la Rosa qu'on insulte publiquement dans leurs réunions. Nous en viendrons toujours à cette assertion de l'*Universal*, qui disait qu'il faudrait être fou ou avoir une vertu sublime pour occuper un ministère dont on attaque journellement les prorogations.

On désire vendre, louer, ou faire valoir en commandite une grande manufacture en métallurgie, dont le produit est d'un bon rapport. S'adresser à M. Tavernier, notaire à Lyon, rue Grénette, n.º 12, qui donnera les détails.

VENUE JUDICIAIRE.

Mercredi prochain, 10 avril, neuf heures du matin, sur la place du Change de cette ville, il sera procédé à la vente des objets mobiliers saisis au préjudice du sieur Giraudet, consistant en bareilles vides et autres pleines d'esprit et eau-de-vie, de pommes de terre, chaises, tables, bureau, presses, fontaine en bois dur, et autres objets.

Laquelle vente se fera au comptant.

Lyon, le 6 avril 1822.

BLANCHARD.

EFFETS PUBLICS du 6 avril 1822.

Cinq pour cent consolidés, jouiss. du 22 mars, 1822. — 86f. 70c. 60c. 55c. 60c. 55c. 50c. 40c. 30c. 40c. 86f. 25c. 20c. 15c. 20c. 25c. 30c. 40c. 60c. 65c. 86f. 75c. 80c. 75c.

Négociation des 12,514,220f de rent. jouiss. du 22 mars 1822. — Certificats, 115

Reconnaissance de liquidation, Jouiss. du 23 Mars 1822.

Echéance du 22 Mars 1823. finales 3 0. 100f. 80c.

1824 8 2. 101f. 100f. 90c. 80c.

1825 9 4. 100f. 80c. 90c. 80c. 90c.

Anuités de 1000 f. à 4 p. 0/10 avec lots et pr. jouiss. du 22 décemb. 1821. —

1030f. 1035f. 1060f.

Act. de la Banq. de Fr. jouiss. du 1.ºr janvier 1822. — 1560f.

Oblig. de la ville de Paris, jouiss. d'Avril 1822. — 1230f.